Le Champ de Claye
LYCEE PROFESSIONNEL
71 Rue Pasteur – BP83
77414 Claye-Souilly Cedex
Tél : 01.60.26.40.64.
Email : ce.0771995a@ac-creteil.fr

REGLEMENT DE LA DEMI – PENSION 2026-2027 A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Le service de restauration est prévu début **septembre 2026.**
Il fonctionnera du lundi au vendredi de 11h25 à 12h00 (1er service) et de 12h25 à 13h00 (2ème service).

➢ **Inscription – Enregistrement** : Elle est enregistrée pour **toute l'année scolaire** et nécessitera une réservation des repas.
➢ **Réservation – Accès**: L'accès à la demi-pension du Lycée est régulé par une badgeuse.
Tous les élèves doivent :

- être en possession de leur badge de cantine. Le badge est **strictement personnel et doit être en bon état avec une photo d'identité obligatoire.**
- avoir **obligatoirement réservé** leur repas
  - au plus tard **la veille sur le site du lycée** (http://www.lechampdeclaye.fr, rubrique « Service Demi-pension » « Paiement en ligne » puis « Paiement en ligne/Réservation »).

  Tout repas réservé non consommé est dû par la famille.
- approvisionner leur compte.

Ceci est indispensable pour permettre le passage. Le compte étant débité du prix du repas au moment du passage, **aucun repas ne pourra être pris si le compte n'est pas suffisamment approvisionné** (l'élève doit vérifier régulièrement son solde qui apparaît sur la badgeuse et approvisionner en conséquence).

➢ **Tarifs** : Depuis le 1er septembre 2015, la Région Ile de France a mis en place dans les lycées de Seine et Marne une tarification au quotient qui prend en compte les revenus des familles.
L'élève devra obligatoirement déjeuner au minimum trois fois par semaine pour bénéficier de la tarification au quotient et être considéré comme demi-pensionnaire.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
TRANCHE QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif au Ticket Rentrée 2026	**0.50 €**	**1.83 €**	**2.06 €**	**2.27 €**	**2.49 €**	**2.71 €**	**2.91 €**	**3.49 €**	**4.08 €**	**4.66 €**

Les tarifs sont consultables sur le site www.**iledefrance.fr**

➢ **Paiement :** L'établissement n'utilise pas le système du prélèvement automatique.
➢ **Modalités de paiement** :

- Par **paiement en ligne**, sur le site du lycée (**http://www.lechampdeclaye.fr, Informations Pratiques rubrique « Service Demi-pension** » puis « **Paiement en ligne** »). Après validation du dossier d'inscription à la demi-pension, vous recevrez vos identifiants et codes d'accès au compte de l'élève. Ils sont **valables tout le long de la scolarité de l'élève dans l'établissement.**
- **Par paiement en espèces, Au bureau de la demi-pension service Intendance.**
- Par **virement sur le compte** : **FR76-1007-1770-0000-0010-0179-212 – BIC : TRPUFRP1** en rappelant le nom, prénom et n° du badge de l'élève.
- Par **chèque bancaire ou postal**, libellé à l'ordre de : **l'AGENT COMPTABLE DU LYCEE PROFESSIONNEL LE CHAMP DE CLAYE** (les règlements effectués par voie postale seront adressés à l'attention du **Service Intendance) en rappelant les nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

!!! ATTENTION A COMPTER DU 01/01/2027 IL NE SERA PLUS POSSIBLE D'UTILISER LE PAIEMENT PAR CHÈQUE !!!

En cas de difficultés financières, vous pouvez contacter l'assistante sociale de l'établissement.

➢ **Obligations du demi-pensionnaire :** L'élève doit avoir une attitude disciplinée. Tout comportement insolent ou attitude incorrecte peut entraîner une sanction d'exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension après réunion du Conseil de Discipline.

Il doit se plier à certaines exigences en particulier :

- Débarrasser son plateau
- Ne pas introduire ou sortir des aliments au réfectoire

BOURSES NATIONALES

La bourse est versée au **responsable légal** de l'élève qui a fait la demande de bourse chaque fin de trimestre par virement.
➢ **Paiement** : **Vous devez joindre impérativement un RIB avec IBAN et BIC au nom du responsable légal qui a fait la demande de bourse.**